



DECISION ADMINISTRATIVE

N°84/2023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Contrat de prestation
Avec RACE IT YOURSELF

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de prestation de services avec RACE IT YOURSELF, demeurant 10 rue de la Digue, 38170 Seyssinet Pariset, en vue de la mise en place **d'un stand de pilotage de voitures télécommandées** dans le cadre des « Ados dans la ville », **le jeudi 13 juillet 2023 après midi.**

Le coût de la prestation s'élève à **550 Euros** (cinq cent cinquante Euros) non assujetti à la TVA, selon l'article 293B du CGI.

De signer le contrat de prestation de services annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 8 mai 2023

Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire
Guy GENET

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

